

CANAL LACHINE

Avis aux Entrepreneurs Machinistes

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées "Soumission pour portes d'écluses, Canal Lachine "seront reçues a ce Bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour construction de portes et de tous les appendices du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce Bureau, le et après JEUDI le VINGT MAI prochain, où l'on pourra aussi se procurer des formules imprimées

pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir enx-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, néces-saires à oe genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission no sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées,—et dans le cas d'une compagnis—de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chaoun des associés; et à moirs que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$250, pour les portes de chaque soluse n'accompagno chaque soumission, cette somme ne devant pas être renduc, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les

soumissions ne seront pas acceptées.

Ponr la parfaite exécution du contrat le on les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sout acceptées à condition qu'ils fassent un dépôt de CINQ POUR CENT sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera par-tie—qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de HUIT jours de la date de cet avis.

Quatre-vingt dix pour cont sculement de la somme due pour onvrages faits sera payé, tant que tout les travaux ne seront pas complétement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependaut, à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux. Ottawa, 29 mars 1680.



CANAL WELL

Avis aux Ingénieurs-Contracteurs.

ES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné [Socrétaire des chemins de fer et des Canaux] et endossées:
"Soumission pour Ecluses, Canal Wolland" seront reçues à ce
bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest le
3me JOUR DE JUIN prochain, pour la construction des portes
et de tous les saccessoires pécausaires pour les requeilles California. et de tous les accessoires néconsaires pour les nouvelles écluses our le Canal Welland.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus le et après joudi le 20 mai prochain, à ce burezu ou on pourra so procurer les formules de soumission.

Ceux qui soumissionneront devront fournir les outils néces sairce et avoir une connaissance pratique de ces sortes d'ouvrages; ils ne devront pas oublier qu'il ne sera fait aucun cas des soumissions qui ne seront pas faites strictement suivant la formule imprimée, aussi que de celles faites par une société, à moins qu'elles ne portent les signatures de chaque associé, leur occupation et le lieu de leur résidence; et de plus chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour une somme de \$350 pour les portes de chaque écluse laquelle somme sera configurée si les soumissionaires réferent laquelle somme sera confisquée si les soumissionnaires refusent d'exécuter le contrat pour les ouvrages, aux taux et aux con-ditions spécifiés dans les sommissions.

Le chèque inclus dans chaque soumission sera remis à coux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Pour la parfaite exécution du contrat celui ou ceux dont la soumission sera acceptée recevra un avis que sa soumission est acceptée, moy-ennant un dépôt de CINQ POUR cent sur le moutant du prix du contrat, la somme de \$250 déjà envoyée avec la soumission étant considérée comme une partie du montant à être déposé au crédit du Receveur Général, sous huit jours à compter de la date de cel avis.

Quatre-vingt-dix pour cent sculement seront payés en proportion des travaux exécutés jusqu'au parachèvement complet de l'ouvrage.

Ce département, cependant, ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

· Par ordre.

F. BRAUN. Scorétaire.

Département des Chemins de fer et de Canaux Ottawa, 29 mars 1:80



CHEMIN DE FER

PACIFIQUE CANADIEN.

Soumission pour Matériel Roulant.

N DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATERIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin do for du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir : ·

20 Engins Locomotives.

20 Chars do première classe (dont une partie en traverse).
20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
3 Chars Express et à Bagage.

Chars Poste et à Fumer.

240 Chars Bolte à Fret. 100 Chars à Plateformes

2 Charries à Ailes.

2 Charrnes à Neige. 2 Elangers.

4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacture dans la Puissance du Ca-nada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadieu au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifica-tions, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e JOUR DE MARS prochain.

Les soumissions scront reçues par le soussigné, jusqué MIDI, le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire,

Département des Chemins de fer et des Cananx, Ottawa, le 17 février 1880. 19 Février 1880.